UN LIBRARY
MAY 23 1979
UN COLLECTION

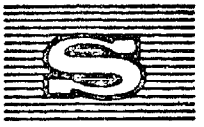

NATIONS UNIES
CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/13341
21 mai 1979

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 MAI 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint deux lettres datées du 17 mai 1979 émanant de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine, et concernant l'occupation et la colonisation illégales de la Palestine par Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer lesdites lettres comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Etat du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Abdulmohsen EL JEAAN

Annexe I

Lettre datée du 17 mai 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'aimerais appeler sans délai votre attention sur un article paru dans le Jerusalem Post International des 13 à 16 mai 1979, où il est écrit que des colons sionistes - dix familles et deux célibataires - se sont installés à Kfar Darom, dans le territoire occupé de la bande de Gaza, avec l'unique intention de créer un nouveau moshav dans le voisinage. Les colons établis depuis longtemps dans la bande de Gaza réclament la création de nouvelles zones de peuplement pour atténuer ce qu'ils appellent leur "sentiment d'isolement" au sein d'une région en grande partie peuplée de Palestiniens.

Cet acte illégal, cette provocation flagrante constituent, à n'en pas douter, une nouvelle preuve de ce que l'entité sioniste raciste qui occupe la Palestine entend poursuivre sa politique de colonisation de la terre palestinienne en y créant des colonies de peuplement en violation de la quatrième Convention de Genève et de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, tout particulièrement de la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité où Israël est engagé à mettre fin à pareille politique.

En portant à votre attention ces faits graves, je forme l'espoir que vous prendrez immédiatement des mesures efficaces pour mettre un terme à ce comportement raciste et malveillant et sauvegarder de la sorte les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

/...

Annexe II

Lettre datée du 17 mai 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la résolution 446 du Conseil de sécurité, en date du 22 mars 1979, je tiens à appeler votre attention sur un article du New York Times paru le 17 mai 1979, où il est écrit que, le 16 mai 1979, le Président d'Israël, M. Yitzak Navon, a visité les colonies de peuplement sionistes concentrées aux alentours de la ville palestinienne de Bethléem, dans la zone occupée de la rive occidentale du Jourdain. On voyait dans cette visite une assurance touchant le droit qu'avait Israël de créer de nouvelles zones de peuplement sur le territoire palestinien que ce pays occupe depuis 1967. M. Navon a dit aux colons sionistes qu'il ne faisait pour lui aucun doute que jamais ils n'auraient à abandonner leurs nouveaux foyers.

Dans le même article, M. Raanan Weitz, coprésident du Département de la colonisation de l'Agence juive a recommandé de ne pas créer de colonies ne regroupant que quelques centaines de résidents, mais de construire plutôt des villes comptant chacune au moins 5 000 familles.

Ces déclarations nous confirment dans l'opinion que l'entité sioniste raciste a l'intention de poursuivre son occupation et sa colonisation illégale de la Palestine, au mépris absolu des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion internationale et aux dépens des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

Je vous prie instamment de prendre au plus vite des mesures efficaces pour mettre un terme à ces actes illégaux qui aggravent les tensions dans la région.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zehdi TERZI